

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023_066
portant réglementation temporaire de la circulation
AVENUE DE CANOHES – RUES de l'AIRE et du VALLESPIR

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que la cérémonie du 8 mai 2023 nécessite une fermeture temporaire de la circulation de l'avenue de Canohès, partant de l'intersection avec l'avenue de l'Hôtel de Ville et allant jusqu'à la rue Bel Air (dans le double sens), ainsi que des rues de l'Aire, du Vallespir, du Canigou et du Figuier le 8 mai 2023 de 10h à 13h.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Le 8 mai 2023 de 10h à 13h, la circulation sera régulée depuis l'Esplanade l'Europe jusqu'au monument aux morts et interdite sur une section de l'avenue de Canohès, partant de l'intersection avec l'avenue de l'Hôtel de Ville et allant jusqu'à la rue Bel Air (dans le double sens), ainsi que des rues des rues de l'Aire, du Vallespir, du Canigou et du Figuier.

Seuls les véhicules de secours et des services municipaux seront autorisés à occuper le domaine public sur cette emprise.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

Un affichage sur site et ses abords sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant la fermeture la circulation.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Tout véhicule qui ne respecte pas le présent arrêté sera verbalisé et mis en fourrière au frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 20 avril 2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

PAR DELEGATION DU MAIRE
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY

Mis en ligne le

21/04/2023